

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance extraordinaire du conseil municipal eut lieu le mercredi 25 mars 2026 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Madame : Mélissa Boucher-Caron—Mélissa Bégin

Messieurs : Guy Thibault—Alain Morin—Réjean Deschênes, maire

Absence : Hélène Durette—Josée Beaulieu

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Les argents disponibles;
4. Participation financière au cours de musique 2026-2027;
5. Participation financière pour le service de garde scolaire;
6. Stratégie de communication de l'ensemble;
7. Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour;
8. Levée de l'assemblée;

2026 – 058

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Mélissa Bégin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COURS DE MUSIQUE DE L'ÉCOLE
DES PARCHEMINS**

ATTENDU que des échanges avec madame Nancy Michaud du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs confirment l'ouverture d'une classe de maternelle pour l'année scolaire 2026-2027, sous réserve du maintien du nombre d'élèves;

ATTENDU que la classe 1-2-3 demeure fragile, mais qu'une nouvelle inscription confirmée permet son maintien pour 2026-2027;

ATTENDU que le Centre de services scolaire a indiqué qu'un soutien de 5 000 \$ versée à l'autorité compétente permettrait d'offrir un cours de musique supplémentaire aux élèves de l'école des Parchemins;

ATTENDU que la Municipalité souhaite contribuer à l'attractivité et à la qualité des services éducatifs;

EN CONSÉQUENCE,

2026 – 059

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accorde un soutien total de 5 000 \$ pour l'ajout d'un cours de musique à l'école des Parchemins pour l'année scolaire 2026-2027;

Que la municipalité sollicite une participation financière de 1000\$ chaque aux Comité du Livre et au comité de la Renaissance.

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-011 (POLITIQUE DE
SOUTIEN FINANCIER AU SERVICE DE GARDE)**

ATTENDU que la résolution 2024-011 prévoit que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata soutient financièrement les parents dont les enfants utilisent le service de garde scolaire de l'École des Parchemins;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite ajuster cette politique afin de mieux refléter la réalité des familles et d'assurer un soutien durable;

ATTENDU que le conseil a convenu de remplacer le montant quotidien fixe prévu à la résolution 2024-011 par un remboursement équivalant à 50 % des frais du service de garde pour les enfants domiciliés sur le territoire de la municipalité;

2026 – 060

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la résolution 2024-011 soit modifiée afin de prévoir que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata rembourse 50 % des frais du service de garde scolaire pour chaque enfant résident qui utilise le service de garde de l'École des Parchemins;

Que cette nouvelle modalité remplace le soutien financier de 4,00 \$ par jour prévu initialement;

Que les modalités administratives d'application soient établies par la direction générale et mises en œuvre pour la rentrée scolaire 2026-2027;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h56 le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire